

DECISION D'ADMISSION Le 01/12/2006 sous N°TSI-03 RENOUVELLEMENT AU : 01/03/2025	SIGNALISATION VERTICALE PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE				
Adresse du titulaire : NADIA SIGNALISATION BP 736 Z.I. rue Denis Papin 49307 CHOLET Cedex France					
Site(s) de production Nadia Signalisation - Cholet NADIA SIGNALISATION <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 50%;">RÉV.</th> <th style="width: 50%;">DATE</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">24</td> <td style="text-align: center;">03.03.25</td> </tr> </table> RÉCEPTION NOM / VISA JN. BONNIN VÉRIFICATION NOM / VISA M. BOUREAU 		RÉV.	DATE	24	03.03.25
RÉV.	DATE				
24	03.03.25				
Cette décision atteste, après évaluation, que ce produit est conforme au référentiel de certification NF058 révision 11 et aux annexes de certification NF058 "Signalisation verticale-Panneaux Permanents et temporaires" révision 5					
Désignation commerciale ou matériau de base :Panneaux Acier à Pieds Solidaires Catégorie :TSI					
La fiche technique du 22/04/2024 doit obligatoirement être annexée à la présente décision.					
Cette décision est valable jusqu'au 28/02/2026 sous réserve des contrôles effectués par ASCQUER, qui peut prendre toute sanction conformément aux règles précitées.					
La validité du droit d'usage peut être vérifiée sur le site www.ascquer.fr					
En vertu de la présente décision notifiée par ASCQUER, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de la décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et des règles de certification mentionnées ci-dessus.					
Pour l'ASCQUER Le Président Hervé MANGNAN					